



Charges sociales salarié temps plein

Par **Emine**, le 10/10/2021 à 22:55

Bonjour

j'ai recruté un salarié en CDI à temps plein. Il ne travaille pas tout le temps. Je déclare uniquement les heures travaillées. Il lui arrive de ne pas travailler pendant 1 mois par exemple.

est-ce que je paie des charges lorsqu'il ne travaille pas ?

cordialement

Par **P.M.**, le 10/10/2021 à 23:01

Bonjour,

Un salarié à temps plein normalement travaille tous les mois...

Tout dépend de ce que l'on appelle les charges sociales car par exemple la cotisation de la complémentaire santé n'est pas liée aux heures travaillées et au salaire...

Par **janus2fr**, le 11/10/2021 à 07:16

Bonjour,

Pouvez-vous expliquer pour quelle raison un salarié en CDI à temps plein "ne travaille pas tout le temps" ?